

POLITIQUE SOCIALE -**L'AVS ne pourra pas sauver l'AI**

Ni les syndicats ni l'UDC n'acceptent un désendettement au détriment de l'assurance vieillesse.

CHRISTIANE IMSAND à Berne

La recherche d'une solution consensuelle permettant d'assainir l'assurance invalidité (AI) relève de la quadrature du cercle. A un jour d'intervalle, l'Union syndicale suisse (USS) et l'Union démocratique du centre (UDC) se sont toutes deux efforcées cette semaine de tuer dans l'œuf la solution actuellement examinée par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats. Pourtant, celle-ci n'a fait qu'entrer en matière sur ce projet. Elle veut auditionner les partenaires sociaux avant toute prise de position définitive.

Le fonds de compensation autonome est compromis

L'idée de la commission est de créer un fonds de compensation autonome pour l'AI afin d'éviter que le fonds AVS ne soit grevé par les dettes de l'AI. Pour démarrer sur une base saine, le projet prévoit l'annulation de la dette de l'AI vis-à-vis de l'AVS (10 milliards de francs actuellement) et la création d'un fonds de réserve de 5 milliards de francs. Soit un total d'au moins 15 milliards de francs puisés dans le fonds AVS. S'y ajouterait une augmentation temporaire de la TVA pour résorber le déficit structurel de l'AI.

L'USS récuse cette solution parce qu'elle fragilise l'AVS

Les excédents accumulés ces dernières années grâce à la bonne conjoncture rendent possible cette répartition. Mais elle ne fait le jeu ni de l'USS, ni de l'UDC. Pour les deux formations, les besoins de l'AVS sont prioritaires. Par contre, leurs arrière-pensées sont très différentes.

L'USS récuse cette solution parce qu'elle fragilise l'AVS et compromet son objectif, qui est d'introduire une rente dès 62 ans pour les bas et moyens revenus. Cette revendication fait partie des priorités de la centrale syndicale. Elle figure dans une initiative populaire qui sera examinée l'an prochain par les Chambres. Selon l'économiste de l'USS Daniel Lampart, ce projet est finançable avec une hausse de 0,5% des cotisations en 2020 et 1,4% en 2030. A défaut de convaincre le peuple, les syndicats comptent au moins empêcher l'élévation à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes proposée par Pascal Couchepin et faire barrage à la retraite à 67 ans.

L'UDC veut faire le ménage dans l'assurance invalidité

Pour l'UDC, l'objectif est ailleurs. Certes elle ne veut pas abandonner à la gauche le titre de championne de l'AVS, mais surtout elle refuse un transfert de fonds qui rendrait inutiles de nouvelles mesures d'économie dans l'assurance invalidité. «On peut envisager de séparer les fonds AVS et AI, explique le conseiller national André Bugnon (UDC/VD). Par contre il est inadmissible de puiser dans l'argent des rentiers pour financer une œuvre sociale en faillite virtuelle sans assainir les structures de l'assurance invalidité.» A cet égard, l'UDC ne se contente pas de la 5e révision de l'AI, acceptée par le peuple le 17 juin dernier. Elle réclame d'ores et déjà une 6e révision pour réduire le nombre des rentiers. Dans son collimateur: la sursollicitation de l'AI par les étrangers et la bureaucratie.

Concrètement, l'UDC compte sur l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats This Jenny (UDC/GL) pour lancer le débat sur la 6e révision de l'AI, tandis que l'USS s'accroche à son initiative populaire sur l'AVS. Aucune des deux n'est en mesure de trouver une majorité au Parlement. Par contre, l'opposition conjointe de l'UDC et de la gauche rose-verte au sauvetage de l'AI par l'AVS est largement suffisante pour faire capoter le projet de la commission du Conseil des Etats. – (Le Nouvelliste)